

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

11 avril 2018

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi onzième jour du mois d'avril deux mille dix-huit (11-04-2018) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Madame Kimberley Nadeau, mairesse suppléante de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Re 18-04-47

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2018;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Élection du préfet;
- Nomination du préfet suppléant;
- Partenariats 2018 :

- a) Chambre de commerce de Mékinac;
- b) Festival Western de Saint-Tite;
- c) Entente Mentorat;
- d) Entente URLSM;
- Autorisation de déposer une demande de financement dans le cadre du FARR pour l'implantation du centre de transbordement dans le parc industriel régional;
- Implication de la MRC de Mékinac dans le cadre du balisage de la rivière St-Maurice;
- Adoption du cadre de référence en saine alimentation;
- Aménagement du territoire : règlements d'urbanismes;
- Renouvellement du contrat de desserte internet pour l'ensemble du territoire;
- Nomination de 2 nouveaux membres au comité Soutien aux travailleurs autonome (STA);
- Varia :
  - a) Autorisation de signer le bail du kiosque touristique 2018;
  - b) Recommandations du CIC;
  - c) Modification du calendrier des séances ordinaires;
  - d) Embauche d'un directeur du service de développement économique;
  - e) Cartes corporatives 2018-Golf St-Rémi;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 14 mars 2018 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 18-04-48

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2018.

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DES COMPTES**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

**1<sup>re</sup> liste**

**M.R.C. DE MÉKINAC**

**Rémunération des employés (es) (4 semaines)** 87 800.19

**Déplacement des employés (es)** 1 976.87

**Fournisseurs de biens et services**

Telus	165.73
Telus mobilité	241.31
Xittel (téléphone)	680.90
Xittel (internet)	517.39
Distribution Vithemon	87.50
RREMQ	12 717.96
La Capitale	8 050.37
Xérox Canada	239.47
Monsieur Marcel Perron	1 343.71
Entreprises de distribution Denis Samson	93.00
Servitec inc. - contrat mensuel	6 674.93
Fournitures de bureau Denis	316.20
Fonds de l'information foncière	168.00
Syndicat des employés	925.90
Corporation de transport adapté	23 000.00
Boulangerie Germain	220.01
FQM (Dicom, assemblée)	248.90
Daniel Durocher	414.14
Éditions Yvon Blais	703.50
Excavations Jovanex (formation)	1 088.35
CARRA	88.89
Meubles Jacob	287.43
Pôle de l'économie sociale	70.00
Robert Pronovost	383.25
URLSM	1 000.00

Total fournisseurs : 59 726.84

**Fonds de développement du territoire**

À La Fût (innovation)	10 000.00
Ici Médias	1 075.02

Total FDT : 11 075.02

### **Développement économique**

Le Nouvelliste	751.25
Ici Médias	785.28
ACCEO Solutions	134.69

Total développement économique : 1 671.22

### **Baux de villégiature**

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	8 000.00
---	----------

Total Baux de villégiature : 8 000.00

### **Communauté entrepreneurial**

Bad Boy Design	40.24
Ôze Publicité	318.48

Total Tourisme : 358.72

### **Promotion Touristique**

Telus	98.23
ADN Communication	275.94

Total Tourisme : 374.17

### **Promotion Culturelle**

Univers Créatif Paul-Le Jeune	500.00
Société d'histoire de St-Adelphe	500.00
M. Pierre-Luc Baril	425.00

Total Culture : 1 425.00

### **Cour municipale**

SAAQ	126.04
Municipalité de Hérouxville	7 406.01
Commission scolaire de l'Énergie	970.49
AGCMQ (formation)	201.21

Total Cour municipale : 8 703.75

Grand total : 181 111.78

**PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

Excavation Jovanex 1 073.10

**TNO DE MÉKINAC**

Remboursement de trop perçu 322.88

**2<sup>e</sup> liste**

**MRC DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)** 742.31

**Fournisseurs de biens et services**

Ministre des finances (redevances baux) 226 946.19

Équipement d'arpentage Cansel 1 724.63

Centre bureautique Mauricie 184.55

RGMRM (boues fosses septiques) 1 198.00

Service d'aide à l'habitation 5 087.65

Hydro-Québec 1 651.81

Chez Jacob 213.28

**Visa**

Frais de déplacement 98.88

InReach 36.70

Registre foncier 5.00

Total fournisseurs : 237 146.69

**Fonds développement du territoire**

Club Lavi-eau-champ 1 494.70

Village western Kapibouska 25 000.00

Total FDT : 26 494.70

**Développement économique**

Fonds locaux de Solidarité FTQ (FLS) 175 000.00

Le Nouvelliste (poste coordonnateur) 375.63

Total développement économique : 175 375.63

**Cour municipale**

Denis Carpentier 200.00

Total cour municipale : 200.00

Grand total : 447 479.44

**PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

Spectralite/Signoplus 245.82

Hydro-Québec 14.54

245.82

**TNO DE LA MRC DE MÉKINAC**

MRC de Mékinac (Quote-part) 21 017.00

MRC de Mékinac (3 BNE) 856.80

ADMQ (congrès) 647.40

22 521.20

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 11 avril 2018.

Claude Beaulieu  
Secrétaire-trésorier

Re 18-04-49

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 11 avril 2018 totalisant 628 591.22 \$ pour la MRC, 1 318.92 \$ pour le parc industriel régional et 22 844.08 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

## **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, nous informe d'une aide financière maximale de 90 068 \$ afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur notre territoire et qu'un premier montant de 5000\$ nous sera acheminé sous peu;
- Monsieur Denis Landry, directeur du rétablissement au ministère de la Sécurité publique, nous transmet un chèque au montant de 5 000 \$ dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;
- Monsieur Yannick Gendron, conseiller en développement culturel, nous transmet 2 chèques totalisant la somme de 22 294 \$ dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat. Cette somme étant le versement de l'an 1, suite à l'entente de développement culturel 2017-2020 (convention et avenant);
- Demande d'appui et résolution CM 18-03-053 de la MRC de Bellechasse concernant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

## **APPUI À LA MRC DE BELLECHASSE**

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse (CM-18-03-053) lors de sa séance tenue le 21 mars 2018 demandant au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, incluant une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la vitalité des milieux et, particulièrement, les milieux ruraux en permettant aux gens de s'y établir;

CONSIDÉRANT l'occupation du territoire constitue une préoccupation importante pour l'avenir de la MRC de Mékinac comme plusieurs autres territoires du Québec;

CONSIDÉRANT la meilleure façon de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur;

CONSIDÉRANT la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles a été adoptée en 1978;

CONSIDÉRANT la pertinence d'une Loi protégeant le territoire et les activités agricoles n'est pas remise en question;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à jour la Loi protégeant le territoire et les activités agricoles afin d'y apporter les modifications et les ajustements appropriés en fonction des nouvelles réalités et particularités locales et régionales;

CONSIDÉRANT la conclusion et les recommandations incluses à l'intérieur du rapport réalisé par monsieur Bernard Ouimet et déposé en avril 2009, à la suite d'une demande formulée en octobre 2008 par monsieur Laurent Lessard, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Re 18-04-50

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu :

- QUE la MRC de Mékinac demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, incluant également une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- QUE la MRC de Mékinac fasse parvenir une copie de cette résolution à :  
Monsieur Philippe Couillard, Premier ministre;  
Monsieur Laurent Lessard, Ministre de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;  
Madame Julie Boulet, député de Laviolette et Ministre du Tourisme;  
Monsieur Clément Fillion, préfet de la MRC de Bellechasse.

- Adopté à l'unanimité -

- Le Sergent Jean-Sébastien Brodeur, responsable d'unité au poste de la MRC de Mékinac, nous informe de l'affectation de plusieurs policiers dans le cadre du Sommet du G7 au Manoir Richelieu, à La Malbaie et nous informe que durant cette période les policiers seront sur des relèves alternées de 12h afin de continuer à offrir un service aux citoyens de la MRC;
- Monsieur Eric Houde de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie accuse réception de notre rapport d'activité pour 2017 et la résolution 18-02-20 et nous mentionne que certaines actions prévues à notre plan de mise en œuvre devraient être réalisées (la formation d'un comité de santé et sécurité au travail, l'élaboration d'un programme d'évaluation et d'analyse des incidents, la rédaction d'un programme d'activités et d'analyse de sensibilisation du public, la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, l'inspection des risques plus élevés et la réalisation de plans d'intervention) et nous rappelle que pour bénéficier des provisions prévues à l'article 47

de la Loi sur la sécurité incendie, en matière d'exonération des responsabilités nous devons nous acquitter de nos engagements prévus au plan de mise en œuvre su schéma.

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Re 18-04-51

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

### **ÉLECTION DU PRÉFET**

Le président d'élection, monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC explique la procédure d'élection du préfet, tel qu'édictee par les articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Le secrétaire-trésorier préside la séance tant que le préfet n'a pas été élu.

Le secrétaire-trésorier s'enquiert auprès des membres du Conseil de la nature de l'information entourant le résultat du scrutin.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil consentent à faire une mise en nomination, le secrétaire-trésorier demande aux membres présents de faire des propositions :

- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, exprime sa volonté de déposer sa candidature et monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac appui celle-ci;
- Le secrétaire-trésorier demande aux membres présents s'il y a d'autres nominations; aucune autre mise en candidature est proposé;

Le secrétaire-trésorier, constatant qu'une seule personne est proposée, il déclare élu, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, à titre de préfet de la MRC de Mékinac, pour les deux prochaines années selon les conditions édictées par les Lois du Québec.

- Adopté à l'unanimité -

### **ASSERMENTATION DU PRÉFET**

Je, Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Préfet

ASSERMENTÉ devant moi, à Saint-Tite, ce  
l'an deux mille dix-huit ( -04-2018).

jour d'avril de

Greffière

À ce moment-ci de l'assemblée, monsieur Bernard Thompson, préfet,  
préside l'assemblée.

### **NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un préfet suppléant;

Re 18-04-52

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu de nommer Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, préfet suppléant de la MRC de Mékinac.

Monsieur Yvon Bourassa accepte cette fonction.

En vertu de l'article 116 du Code municipal, le préfet suppléant, lequel en absence du préfet ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

- Adopté à l'unanimité -

### **ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Je, Yvon Bourassa, préfet suppléant de la MRC de Mékinac, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Préfet suppléant

ASSERMENTÉ devant moi, à Saint-Tite, ce  
l'an deux mille dix-huit ( -04-2018).

jour d'avril de

Greffière

## **PARTENARIATS 2018**

### **Chambre de commerce de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la chambre de commerce de Mékinac est un partenaire important pour l'alliance des entreprises et commerces de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac adhère au mandat de la chambre de commerce pour ses activités de réseautage;

Re 18-04-53

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu, à signer le partenariat financier avec la Chambre de commerce de Mékinac, pour l'année 2018 et s'engage à verser un montant de 15 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

### **Festival Western de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT les retombées financières du Festival Western de St-Tite, pour Mékinac et l'ensemble de la Mauricie

Re 18-04-54

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser une aide financière de 10 000 \$ à l'organisation du Festival Western de St-Tite pour l'année 2018, et ce, afin de soutenir le bénévolat, incontournable pour le succès de cet événement et soutenir l'aspect promotion des activités.

- Adopté à l'unanimité -

### **Entente Mentorat**

CONSIDÉRANT que la SADC de la Vallée de la Batiscan (SADC) et la MRC de Mékinac (MRC) désirent offrir aux entreprises qu'elle dessert sur le territoire de Mékinac des services de mentorat et de codéveloppement;

CONSIDÉRANT que plusieurs gestionnaires et entrepreneurs actif ou retraités sont disponibles et désirent accompagner bénévolement des entrepreneurs dans leur développement comme dirigeant, contribuant ainsi à développer le rapport intergénérationnel;

CONSIDÉRANT que la Zone entrepreneuriale a développé une expertise de pointe dans la gestion et l'offre de service de mentorat et de codéveloppement auprès de la clientèle desservie par la SADC et la MRC;

CONSIDÉRANT que le service de mentorat et de codéveloppement contribuent à augmenter le taux de survie et le taux de croissance des entreprises, et de ce fait, favoriser le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que la SADC et la MRC désirent confier à la Zone entrepreneuriale le mandat d'offrir, en son nom, des services de mentorat et de codéveloppement pour la clientèle desservie par la SADC et la MRC.

Re 18-04-55

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac :

- De confier à la Zone entrepreneuriale le pouvoir d'offrir, en son nom, des services de mentorat et de codéveloppement destinés à la clientèle desservies par la SADC et la MRC;
- De s'engager à verser la somme de 3 750 \$ à Zone entrepreneuriale;
- D'autoriser monsieur Claude Beaulieu, directeur général de la MRC de Mékinac à signer la convention de mandat relative au service de mentorat et de codéveloppement pour la région de Mékinac avec la Zone entrepreneuriale.

- Adopté à l'unanimité -

### **Entente URLSM**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir de l'entente de partenariat avec l'URLSM;

CONSIDÉRANT que l'URLSM a obtenu des sommes supplémentaires pour desservir le territoire de la Mauricie;

Re 18-04-56

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Kimberley Nadeau, mairesse suppléante de Grandes-Piles et il est résolu de verser la somme 3 500 \$ en vertu de l'entente convenu avec l'URLSM et ses addendas.

- Adopté à l'unanimité -

### **AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FARR POUR L'IMPLANTATION DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DANS LE PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac possède un parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que des infrastructures, pour l'implantation d'un centre de transbordement, sont requises par les entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT que DEC Canada propose un montant de 850 000 \$ pour un projet totalisant 1.8 millions \$;

Re 18-04-57

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser le directeur général monsieur Claude Beaulieu à déposer une demande de financement de 300 000 \$ dans le cadre du FARR-Mauricie afin de compléter l'aspect financier de ce projet porteur pour Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

### **IMPLICATION DE LA MRC DE MÉKINAC DANS LE CADRE DU BALISAGE DE LA RIVIÈRE ST-AURICE**

CONSIDÉRANT les recommandations de la corporation de développement de la rivière St-Maurice en ce qui a trait au balisage de 2018;

Re 18-04-58

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Kimberley Nadeau, mairesse suppléante de Grandes-Piles et il est résolu d'accepter les orientations 2018 et de verser un montant de 5 000 \$ à même le budget des TNO de la MRC de Mékinac à la corporation de développement de la Rivière St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN SAINNE ALIMENTATION**

CONSIDÉRANT qu'un Cadre de référence favorisant la qualité de vie des communautés a déjà été adopté;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un cadre de référence en saine alimentation faisait partie des actions incluse dans le Cadre de référence favorisant la qualité de vie des communautés;

CONSIDÉRANT la démarche « Prendre soin de notre monde » qui a pour but de sensibiliser les municipalités et les élus à l'importance de développer des environnements favorables et propice à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des milieux de vies et des environnements favorables au développement des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT l'accompagnement disponible auprès de différents partenaires tels que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, le Plan d'action régionale en saines habitudes de vie et l'URLSM;

CONSIDÉRANT la présence de la ressource de coordination aux loisirs et à la culture ayant comme mandat le développement des saines habitudes de vie et l'accompagnement;

CONSIDÉRANT la présentation de Mme Lysane Lefebvre, nutritionniste au CIUSSS MCQ, de M. Jean-Marc Gauthier, directeur général de l'URLSM et de M. Alexis Rheault, coordonnateur aux loisirs et à la culture à la MRC de Mékinac;

Re 18-04-59

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter le Cadre de référence en saine alimentation et de mettre en place certaines lignes directrices, dans les différentes activités offertes pour la population, sur le territoire de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

**APPROBATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME : RÈGLEMENT DE ZONAGE 432-2018, RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 433-2018 ET RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 434-2018 DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement 432—2018 modifiant le règlement de zonage;  
Règlement 433-2018 modifiant les usages conditionnels;  
Règlement 434-2018 modifiant le règlement de construction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 18-04-60

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

Règlement 432—2018 modifiant le règlement de zonage;  
Règlement 433-2018 modifiant les usages conditionnels;  
Règlement 434-2018 modifiant le règlement de construction;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DESSERTE INTERNET POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente de desserte internet/téléphonie du territoire couvrant l'ensemble des municipalités, convenue avec la firme XITTEL;

Re 18-04-61

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu à signer le renouvellement de ladite entente pour une durée de 3 ans avec XITTEL.

- Adopté à l'unanimité -

**NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ STA**

CONSIDÉRANT que de nouveaux membres sont requis sur le comité STA;

Re 18-04-62

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de nommer monsieur Marc Bélisle, entrepreneur de Mékinac et madame Josée Lafontaine de Carrefour Formation Mauricie, sur le comité STA.

- Adopté à l'unanimité -

### **AUTORISATION DE SIGNER LE BAIL DU KIOSQUE TOURISTIQUE 2018**

CONSIDÉRANT l'entente de gestion du bureau d'accueil touristique (BAT), intervenue entre la MRC et la chambre de commerce de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un bail pour le bureau d'accueil touristique pour la période estival;

Re 18-04-63

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu, directeur général à signer le bail pour le bureau d'accueil touristique dans le local adjacent à la chambre de commerce de Mékinac au montant de 4 140 \$.

- Adopté à l'unanimité -

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 9 avril 2018, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 18-04-64

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour le dossier suivant :

Dossier agrandissement de Belle à Croquer :

40 000 \$ provenant du FLI/FLS

10 000 \$ provenant du FDT en contribution non remboursable.

- Adopté à l'unanimité -

### **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES**

CONSIDÉRANT que la date prévue au calendrier pour août est la semaine suivant la fermeture des bureaux pour les vacances estivales;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus efficient de reporter la date du conseil des maires au 22 août 2018;

Re 18-04-65

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires pour changer la date du 8 août 2018 pour le 22 août 2018.

- Adopté à l'unanimité -

### **EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT l'ensemble des les curriculum vitae reçus suite à l'ouverture du poste de directeur/coordonnateur du service de développement économique;

Re 18-04-66

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'embaucher madame Nadia Moreau à titre de directrice du service de développement économique et d'autoriser monsieur Claude Beaulieu à signer le contrat d'embauche, et il est résolu d'embaucher une ressource pour combler le poste multitâche qu'occupait madame Nadia Moreau (coordonnateur STA, entrepreneuriat, mentorat et développement de l'économie sociale).

- Adopté à l'unanimité -

### **CARTES CORPORATIVES 2018-GOLF ST-RÉMI**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat d'une carte corporative 2018 par le club de golf Le St-Rémi de Lac-aux-Sables;

Re 18-04-67

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser l'achat d'une carte corporative 2018 du club de golf Le St-Rémi, afin de soutenir cette OBNL dans le maintien d'un service unique sur le territoire de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

### **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Des représentantes de la maison de la famille nous convient à la journée des familles qui aura lieu à St-Adelphe, le samedi 12 mai à 10h

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Re 18-04-68

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

Secrétaire-trésorier